

**Validation des Acquis de l'Expérience**

# Transformez votre expérience en diplôme



Accompagnement  
éligible  
au CPF



- Vous justifiez d'au moins une année d'expérience professionnelle et/ou extraprofessionnelle ?
- Vous voulez faire valider vos acquis pour obtenir un diplôme en lien avec vos compétences ?

## QU'EST CE QUE LA VAE ?

La VAE est une voie d'acquisition d'un diplôme au même titre que la formation.

**La VAE n'est pas :**

- une conversion automatique de l'expérience en certification,
- de la formation.

## À QUI S'ADRESSE LA VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience à temps complet (ou 1 607 h) en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

## POURQUOI RÉALISER UNE VAE ?

**Pour obtenir une certification grâce à son expérience mais aussi pour :**

- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Valider son expérience
- Faire reconnaître ses compétences
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- Changer d'emploi
- Évoluer professionnellement

## POUR QUELS DIPLÔMES ?

Diplômes d'État du CAP au BTS, diplômes du travail social, titres professionnels...

# COMMENT RÉALISER UNE VAE AVEC LE RÉSEAU DES GRETA ?

## Étape 1



### Définir votre projet VAE

Le réseau des Greta :

- vous informe sur le déroulement de votre parcours VAE (information collective ou entretien individuel)
- vous aide à choisir le diplôme le plus adapté à votre expérience professionnelle (étude de faisabilité)

## Étape 2



### Déposer votre demande de recevabilité (livret 1)

Avant de vous lancer, informez-vous auprès de l'**organisme certificateur** sur les spécificités de ses procédures de VAE.

Consulter la page « **Rencontrez directement l'organisme certificateur** ».

La demande de VAE doit être adressée au ministère ou à l'organisme qui délivre la **certification**. Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.

## Étape 3



### Constituer et déposer votre dossier de validation

(livret 2)

**Les conseillers VAE du réseau des Greta vous proposent différentes prestations d'accompagnement :**

- **atelier méthodologique** : explicitation du livret 2
- **entretien expert** : aide au choix des activités à développer
- **suivi individuel** : conseils rédactionnels
- **atelier de préparation à l'oral du jury**  
Accompagnement possible en présentiel ou en distanciel.

## Étape 4



### Se présenter devant le jury de validation

Chaque organisme certificateur est responsable de la constitution de ses jurys. C'est donc lui qui décide des dates des sessions de validation et qui vous les transmet.

À partir de votre dossier de validation et, selon la certification, une mise en situation professionnelle, le jury évalue les compétences acquises au cours de votre expérience. Il vérifie qu'elles correspondent à celles qui sont exigées par l'organisme certificateur.

L'entretien permet au jury de disposer de compléments d'informations.

À vous de défendre votre dossier !



*En cas de validation partielle, le réseau des Greta vous propose un conseil post-jury pour envisager la suite de votre parcours.*

Pour tout renseignement relatif à la prise en charge financière de l'accompagnement VAE contactez votre Greta de proximité.

## CONTACTS

Pour toute information relative à la démarche VAE :  
[ce.dava@ac-clermont.fr](mailto:ce.dava@ac-clermont.fr)

Sur le site FRANCE VAE,  
[www.francevae.fr/academie/6](http://www.francevae.fr/academie/6)  
consultez le GUIDE DU CANDIDAT.

## POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE DÉMARCHE

**GRETA Bourbonnais-Combraille**  
Montluçon - Saint-Éloy-les-Mines  
[greta.bc@ac-clermont.fr](mailto:greta.bc@ac-clermont.fr)  
04 70 08 32 60

**GRETA Nord-Allier**  
Moulins - Yzeure  
[greta-nord-allier@ac-clermont.fr](mailto:greta-nord-allier@ac-clermont.fr)  
04 70 46 99 00

**GRETA Dore-Allier**  
Cusset - Vichy - Thiers  
[contact@greta-doreallier.fr](mailto:contact@greta-doreallier.fr)  
04 70 31 44 55

**GRETA Clermont-Auvergne**  
Clermont-Ferrand  
[greta-clermont-auvergne@ac-clermont.fr](mailto:greta-clermont-auvergne@ac-clermont.fr)  
04 73 26 35 06

**GRETA Livradois-Forez - Ambert**  
[greta.livradois@ac-clermont.fr](mailto:greta.livradois@ac-clermont.fr)  
04 73 82 31 71

**GRETA Val d'Allier - Issoire**  
[gretavalallier@ac-clermont.fr](mailto:gretavalallier@ac-clermont.fr)  
04 73 55 09 92

**GRETA Monts du Cantal**  
Aurillac  
[greta.monts-cantal@ac-clermont.fr](mailto:greta.monts-cantal@ac-clermont.fr)  
04 71 45 49 50

**GRETA du Velay**  
Le Puy-en-Velay  
[vae@velay.greta.fr](mailto:vae@velay.greta.fr)  
04 71 09 80 20

[www.greta-auvergne.fr](http://www.greta-auvergne.fr)

Consultez les référentiels  
des diplômes  
<http://eduscol.education.fr/cid47633/les-diplomes-professionnels.html>



France VAE Le portail de la VAE

